

# Variations de prix suite au renchérissement: procédure selon l'indice des coûts de production (ICP sur la base des modèles de coûts CAN) - Rectificatif C1 à la norme SIA 123:2021

## SIA 123-C1:2023

Le présent correctif SIA 123-C1:2023 à la norme SIA 123:2021 a été approuvé par la SIA commission centrale des règlements de la SIA le 25 janvier 2023.

Il est valable à partir du 1<sup>er</sup> février 2023.

Il est disponible sous [www.sia.ch/rectificatif](http://www.sia.ch/rectificatif) > SIA 123.

**Correctif C1 à la norme SIA 123:2021 fr (1<sup>ère</sup> édition 2021-05)**

<b>Page</b>	<b>Chiffre</b>	<b>Jusqu'à présent</b> (Les fautes sont biffées et en gras)	<b>Correction</b> (Les corrections sont en gras et en italique)
7	2.3.2	<del><b>Les indices du mois central du trimestre valent respectivement en tant que valeur de référence pour la détermination de l'ICP pour l'ensemble d'un trimestre.</b></del>	<b><i>La valeur moyenne des mois du trimestre sert de valeur de référence pour le trimestre en question.</i></b>